BUREAU COMMUNAUTAIRE N°6/2024
COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 26 novembre 2024 à 10 heures 00 minutes
Pôle des Services Publics de Vic en Bigorre

Quorum : 5

Présents :
CURDI Jean-Pierre, DINTRANS Louis, DUBERTRAND Roland, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, MAISONNEUVE Robert, RÉ Frédéric, THIRAULT Véronique

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :
NADAL Jean

Secrétaire de séance : THIRAULT Véronique

Président de séance : RÉ Frédéric

****

1 - Rénovation énergétique de la cantine scolaire d'Andrest - Demande programmation subventions 2025

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA CANTINE SCOLAIRE D'ANDREST - DEMANDE PROGRAMMATION SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » de la Communauté de Communes Adour Madiran, exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement sont prévus pour l'année 2025 à la cantine scolaire d'Andrest consistant en des travaux de rénovation énergétique.

Pour rappel, la cantine d'Andrest accueille à la pause méridienne :
- 100 enfants les jours d'école en deux services,
- 50 enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.

C'est donc un service qui fonctionne toute l'année, hors périodes de fermeture des services périscolaires.

Le projet se décompose ainsi :
- Désamiantage de la toiture,
- Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE),
- Changement des menuiseries extérieures,
- Mise en place d'une ventilation double flux et d'une pompe à chaleur,
- Rénovation intérieure du bâtiment.

Lesdits travaux sont portés par la Communauté de Communes et la charge résiduelle revient à la commune d'Andrest, déduction faite des subventions et du FCTVA.

Le montant global estimé des travaux s'élève à 409.571,00 € HT au titre de l'exercice 2025.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Etat (DETR / FSIPL/FNADT)	200 000€	48 %
Conseil Départemental 65	20 000€	5 %
Région	62 000€	15 %
Autofinancement	127 571€	32 %
Total	**409 571 €**	**100 %**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres, décide de :

↳ valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 409.571,00€ HT pour l'année 2025 ;
↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat, du Département des Hautes-Pyrénées et de la Région Occitanie les subventions les plus élevées possible,
↳ demander à Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental et Madame la Présidente de la Région l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de la subvention ;
↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier ;
↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Création nouveau groupe scolaire à la cité Pierre Mendès France de Vic en Bigorre - Demande programmation subventions 2025

CRÉATION NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE A LA CITÉ SCOLAIRE PIERRE MENDÈS FRANCE DE VIC EN BIGORRE – DEMANDE PROGRAMMATION SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement sont prévus pour l'année 2025 à la cité scolaire Pierre Mendes France de Vic en Bigorre dans le cadre du programme « Territoires Educatifs Ruraux ».
Monsieur le Président rappelle à toutes fins utiles la délibération n° DEL20211209_25-DE du 09 décembre 2021 approuvant la contractualisation de la CCAM avec les services de l'Education Nationale dans le cadre du programme « Territoires Éducatifs Ruraux ».

Le plan d'actions de cette convention, dans sa rubrique « Une ambition affirmée de la réussite de tous les élèves du territoire », ouvre la possibilité de réorganisation du réseau scolaire de 1er degré avec un projet de :

- Création d'une école sise au collège de Vic en Bigorre,
- Sectorisation des élèves actuellement scolarisés en CM2 à l'école Pierre Guillard pour la rentrée 2025, au collège Pierre Mendès France de Vic en Bigorre.

Dans le cadre de ce projet, il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement permettant d'accueillir les élèves dans des conditions optimales.

Ces travaux concernent :

- La création d'une école permettant l'accueil de la totalité des élèves de l'école Pierre Guillard,
- Les travaux d'accessibilité et cheminement piéton permettant d'accéder à la cour,
- La création d'un accès spécifique aux élèves du primaire.

Le montant global estimé des travaux s'élève à 1.540.000,00 € HT au titre de l'exercice 2025.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Etat (DETR / FSIPL/FNADT)	750 000€	48 %
Conseil Départemental 65	150 000€	10 %
Région	150 000€	10 %
Autofinancement	490 000€	32 %
Total	**1 540 000 €**	**100 %**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention, décide de :

↳ valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant 1.540.000,00 € HT pour l'année 2025 ;

↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat, du Département des Hautes-Pyrénées et de la Région Occitanie les subventions les plus élevées possible ;

↳ demander à Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental et Madame la Présidente de la Région l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de la subvention ;

↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier ;

↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 7, Contre : 1, Abstention : 0)
Pour : CURDI Jean-Pierre, DINTRANS Louis, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, MAISONNEUVE Robert, RÉ Frédéric, THIRAULT Véronique
Contre : DUBERTRAND Roland
Abstention :

MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE DE VIC EN BIGORRE - RÉALISATION DE BÂTIMENTS POUR L'INSTALLATION D'UN SCANNER/IRM ET D'UNE MAISON PARAMÉDICALE – DEMANDE PROGRAMMATION SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Président rappelle que les bâtiments de la Maison de Santé de Vic en Bigorre sont aujourd'hui complets et ne permettent plus à la CCAM de satisfaire les demandes d'installation de professionnels de santé et/ou d'organiser le stationnement différemment.

Pour ces raisons, il propose un projet d'agrandissement composé des éléments suivants :

1/ L'agrandissement de la radiologie pour l'installation d'un dispositif d'imagerie médicale (scanner et IRM).

Pour mémoire, la CCAM a déposé un dossier auprès de l'ARS en 2024 pour obtenir une autorisation d'installation d'un scanner et d'une IRM sur le centre de radiologie de Vic en Bigorre. En parallèle de ce dossier, la CCAM a travaillé avec un maître d'œuvre sur les coûts d'agrandissement de ce bâtiment.

Le coût des travaux pour le dispositif d'imagerie médicale est estimé à 1.438.084,00 € HT.

2/ La création de nouveaux cabinets infirmiers permettant l'accueil de nouveaux médecins généralistes au sein du bâtiment actuel de la Maison de Santé.

Pour permettre une meilleure identification des lieux par la patientèle, la CCAM souhaite consacrer le bâtiment 2 à la pratique de la médecine généraliste. Ainsi, les professions paramédicales déjà présentes dans ce bâtiment seront regroupées au sein de la future maison paramédicale.

3/ L'accueil de nouveaux praticiens au sein de la maison paramédicale.

En effet, existe une demande d'installation de praticiens non généralistes.

Des locaux seront disponibles au sein de la maison paramédicale permettant ainsi de répondre à cette demande.

Le coût des travaux pour la maison paramédicale est estimé à 800.000,00 € HT.

<u>Plan de financement prévisionnel de l'opération</u> :

<u>Subvention 2024 – phase 1 :</u> Etat FNADT	400 000€	20 %
<u>Subvention 2025 – phase 2 :</u>		
Etat – DETR	300 000€	14%
Région	130 000€	6%
Conseil départemental 65	150 000€	7%
<u>Subvention 2026 – phase 3 :</u>		
Etat – DETR	300 000€	14%
Conseil Départemental 65	150 000€	7%
Autofinancement	708 084€	32%
TOTAL	**2 238 084 €**	**100 %**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

↳ valider le programme de travaux relatifs aux aménagements complémentaires à envisager à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vic en Bigorre tel que présenté et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant ;

↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées les subventions les plus élevées possible ;

↳ demander l'autorisation de commencer les travaux avant octroi des subventions ;

↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier ;

↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Rénovation électrique du Parc du Val d'Adour (PVA) de Rabastens de Bigorre - Demande programmation subventions 2025

RÉNOVATION ÉLECTRIQUE DU PARC DU VAL D'ADOUR (PVA) DE RABASTENS DE BIGORRE – DEMANDE PROGRAMMATION SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire que, dans le cadre de l'exercice de la compétence obligatoire « développement économique », la Communauté de Communes Adour Madiran est impliquée depuis plusieurs années avec la commune de Rabastens de Bigorre dans le développement du Parc du Val d'Adour de Rabastens de Bigorre.

Ce bâtiment, composé de 2 halles couvertes, d'un bâtiment administratif sur un terrain d'une douzaine d'hectares avec une entrée à péage et un grand parking accueille le marché aux bestiaux dédié aux veaux et aux gros bovins le lundi matin ainsi que 2 foires annuelles.

En 2023, la commune de Rabastens de Bigorre a lancé une étude pour la mise aux normes électrique du bâtiment, permettant l'arrêt du tarif vert alimentant le site. Ce type d'abonnement est en effet très coûteux et non nécessaire au fonctionnement du site.
En parallèle, une étude est en cours par l'**A**gence **N**ationale de **C**ohésion des **T**erritoires sur les modalités de gestion de ce site.
Dans le cadre de l'exercice de la compétence économique, la CCAM se positionne naturellement sur ce projet afin de ne pas bloquer le lancement de la rénovation.

L'objectif des travaux ainsi envisagés est de séparer les abonnements électriques en fonction des utilisateurs et de mettre aux normes les installations présentes sur le site :

- distribution électrique entre les différentes entités,
- mise en sécurité du site (alarme incendie, éclairage sécurité, …),
- mise aux normes des installation intérieures,
- mise aux normes des installation extérieures.

Le montant global estimé des travaux est de 350.000,00 € HT au titre de l'exercice 2025.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Etat	175 000€	50 %
Conseil Départemental 65	70 000€	20 %
Autofinancement	105 000€	30 %
Total	**350 000 €**	**100 %**

Monsieur le Président propose ainsi de faire une demande de financement auprès de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 350.000,00 € HT.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 350.000,00 € HT ;
- autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées les subventions les plus élevées possible ;
- demander à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de la subvention ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier ;
- rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Travaux d'amélioration thermique de la piscine intercommunale Louis Fourcade de Vic en Bigorre - Demande programmation subventions 2025

TRAVAUX D'AMÉLIORATION THERMIQUE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE LOUIS FOURCADE DE VIC EN BIGORRE – DEMANDE PROGRAMMATION SUBVENTIONS 2025

Dans un contexte marqué par les contraintes budgétaires et par l'explosion des dépenses énergétiques, Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire qu'il a souhaité mener une réflexion à court, moyen et long terme sur les économies d'énergie à réaliser pour atteindre la sobriété énergétique dans les bâtiments communautaires.
Il rappelle pour mémoire que la CCAM avait néanmoins déjà effectué des travaux de modernisation du système de filtration et la rénovation des réseaux hydrauliques, permettant de ne plus avoir de perte importante d'eau.

Dans les actions à envisager à moyen terme, figurent des travaux sur la piscine intercommunale de Vic en Bigorre dans l'objectif de diminuer la consommation énergétique.

Les travaux proposés à planifier sont :

- Installation d'une bâche thermique sur le bassin extérieur de 25m non couvert pour un montant de 105 000,00 € HT.

Ce bassin est utilisé des mois d'avril à octobre pour l'apprentissage de la natation des scolaires et la pratique de la natation en loisir. Durant ces 7 mois d'utilisation, il y a d'importantes pertes de chaleur car nous n'avons pas de système de couverture à ce jour. Le coefficient de transmisse thermique est 3.2W/m².°C.

- La mise en place d'une régulation pour le fonctionnement des éléments techniques. En effet, il n'est pas possible de réguler l'installation en fonction de l'utilisation. L'installation fonctionne donc à 100%, 7 jours/7 et 24h/24.

La Communauté de Communes Adour Madiran souhaite donc réaliser ces travaux de modernisation de l'installation pour permettre une diminution des consommations énergétiques selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Fonds Vert	94.500,00 €	70%
Autofinancement	40.500,00 €	30%
TOTAL HT	**135.000,00 €**	**100%**

Aussi,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

↳ valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 135.000,00 HT au titre de l'exercice 2025 ;
↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible ;
↳ demander l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de la subvention ;
↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier ;
↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Travaux de voirie d'intérêt communautaire - Demande programmation FAR 2025

TRAVAUX DE VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – DEMANDE PROGRAMMATION FONDS D'AMÉNAGEMENT RURAL 2025

Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire la compétence « *Création, aménagement et entretien de la voirie* ».

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement sont prévus sur le territoire pour l'année 2025.

Les travaux prévus durant l'exercice 2025 concernent :

Communes	Coût HT Prévisionnel 2025
BARBACHEN	20 000,00
ESCONDEAUX	13 500,00
GENSAC	4 500,00
MANSAN	7 000,00
MONFAUCON	50 000,00
SÉNAC	25 000,00
TOSTAT	22 000,00
HAGEDET	15 000,00
SAUVETERRE	30 000,00
ESTIRAC	6 000,00
CAUSSADE-RIVIÈRE	7 000,00
CCAM	100 000,00
	300 000,00 €

Le montant global estimé des travaux s'élève à 300.000,00 € HT au titre de l'exercice 2025.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Conseil Départemental 65	150 000€	50 %
Autofinancement	150 000€	50 %
Total	**300 000 €**	**100 %**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres, décide de :

↳ autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de l'opération, en demandant les subventions les plus élevées possible auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées au titre du **F**onds d'**A**ménagement **R**ural (FAR) 2025 ;

↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX SUR BÂTIMENTS SCOLAIRES - TRAITEMENT DES NUISANCES SONORES DANS LES CANTINES SCOLAIRES – DEMANDE PROGRAMMATION SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Il informe l'assemblée que l'on constate depuis plusieurs années une perte de qualité des conditions d'accueil des enfants durant le temps de restauration scolaire en pause méridienne. En effet, les cantines scolaires sont des lieux de vie des enfants dans lesquels le niveau sonore est souvent élevé et non maîtrisé.

Le bien-être des enfants et du personnel communautaire est le premier enjeu d'une action de prévention du bruit mais d'autre enjeux coexistent : l'amélioration de la qualité du temps consacré à l'alimentation et la qualité des conditions d'accueil et de confort de l'enfant pendant qu'il est à l'école.

Pour répondre à ces enjeux, la CCAM a procédé à plusieurs visites sur site et à des mesures de résonnance au sein des pièces qui font ressortir la nécessité d'installer des absorbeurs de bruit.

Il est donc envisagé d'équiper en 2025 une première partie des sites de cantines du secteur du Val d'Adour.

Les travaux consistent en l'installation de panneaux aux murs et aux plafonds. Ces panneaux évitent la résonnance du bruit au sein de la pièce.

Le montant global estimé des travaux s'élève à 30.000,00 € HT au titre de 2025.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Conseil Départemental 65	18 000€	60 %
Autofinancement	12 000€	40 %
Total	**30 000 €**	**100 %**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 30.000,00 € HT pour l'année 2025 ;
- autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible ;
- demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de la subvention ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier ;
- rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX SUR BÂTIMENTS SCOLAIRES – ÉCOLE DE CAMALÈS - DEMANDE PROGRAMMATION SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement sont prévus pour l'année 2025 à l'école de Camalès.

L'équipe enseignante, en partenariat avec plusieurs structures, a présenté un projet de réhabilitation et de valorisation pédagogique des espaces de l'école.

Les travaux consistent à créer plusieurs espaces extérieurs permettant des modes d'apprentissage variés avec différents groupes.

Il est donc envisagé de réaliser ces travaux et d'acquérir du matériel pour répondre à leurs attentes.

Le montant global estimé des travaux s'élève à 30.000,00 € HT.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Conseil Départemental 65	18 000€	60 %
Autofinancement	12 000€	40 %
Total	**30 000 €**	**100 %**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 30.000,00 € HT pour l'année 2025 ;
- autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible ;
- demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de la subvention ;
- donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier ;
- rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX SUR BÂTIMENTS SCOLAIRES - ÉCOLE DE TOSTAT – DEMANDE PROGRAMMATION SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement sont prévus sur l'école de TOSTAT sur l'année 2025.

En effet, la commune envisage de rénover le bâtiment scolaire en réalisant les travaux suivants :

- Isolation par l'extérieur,
- Isolation des combles,
- Remplacement des menuiseries,
- Installation VMC double flux,
- Remplacement des éclairages,
- Remplacements des radiateurs,
- Mis en place chaufferie biomasse en remplacement chaudière fuel.

Le montant global estimé des travaux s'élève à 170.000,00 € HT, soit 204.000,00 € TTC.

Lesdits travaux sont portés par la Communauté de Communes et la charge résiduelle revient à la commune de TOSTAT, déduction faite des subventions et du FCTVA.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

ETAT (fonds verts, DSIL, FNADT, ….)	136 000 €	80%
Autofinancement	34 000 €	20%
Total HT	**170 000 €**	**100%**

Monsieur le Président propose de faire une demande pour présentation au titre du Fonds Vert sur l'exercice 2025 pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 170.000,00 € HT, soit 204.000,00 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres, décide de :

↳ valider le programme de travaux tel que présenté et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 170.000,00 € HT, soit 204.000,00 € TTC pour l'année 2025,

↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible ;

↳ demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de la subvention ;

↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier.

↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - CCAM - Approbation participation au projet ski de l'ALSH d'Andrest 2024/2025

CCAM – APPROBATION PARTICIPATION AU PROJET SKI DE L'ALSH D'ANDREST 2024/2025

Dans le cadre de la compétence « *Affaires scolaires, péri et extrascolaires* », la Communauté de Communes Adour Madiran souhaite rendre accessible aux enfants du territoire la pratique du ski.

Ce projet s'inscrit dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) de la CCAM dans la transversalité des objectifs « accès aux loisirs » et « bien-être de l'enfant ».

L'association Adour Sport Loisirs d'Andrest, représentée par son Président Luc FORMET, a présenté un projet ski pour l'ensemble des enfants du territoire, consistant en un cycle de 5 mercredis à Luz-Ardiden encadré par des moniteurs de l'Ecole de Ski Française (ESF).

Le cycle démarrera dès que les stations de ski et leurs équipements techniques pourront accueillir du public.

Le partenariat et le soutien financier de la CCAM à ce projet doivent permettre l'accès du plus grand nombre de familles du territoire à la découverte du ski. En effet, un enfant pourra bénéficier de 5 séances de ski - avec un forfait d'accès à la station également les weekends - du transport, d'un équipement spécifique à la situation sanitaire (cache-cou) pour un montant de 275 €uros (forfait, transports, matériel, cours)

Pour cela, la Communauté de Communes propose d'accorder une aide de 1.000,00 € à l'Association Adour Sport Loisirs afin de mener à bien ce projet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres, décide de :

↳ approuver le projet de sorties ski organisées par l'association Adour Sport Loisirs sur la saison de ski 2024/2025 ;

↳ fixer le montant de la subvention allouée par la CCAM pour le projet ski à **1.000,00 €** ;

↳ dire que l'octroi de cette subvention, ainsi que les engagements de chaque partie, seront formalisés dans une convention signée entre la CCAM et l'association Sport Loisirs Adour ci-annexée ;

↳ dire que la dépense sera inscrite au budget 2025 de la CCAM ;

↳ autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et toute pièce nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

↳ rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

PÔLE ENVIRONNEMENT CCAM – SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS - RÉPONSE A L'APPEL A PROJET CITEO « MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS, IMPRIMÉS PAPIERS ET PAPIERS A USAGE GRAPHIQUE » - DEMANDE DE FINANCEMENT

Monsieur le Président rappelle que par la compétence « *Collecte et traitement des déchets ménagers* », la collectivité collecte des déchets d'emballages ménagers et papier graphique.

Ces déchets sont sous couvert d'une Filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Pour rappel, le dispositif de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage et la gestion de fin de vie.
Les producteurs doivent ainsi assumer la responsabilité de la gestion des déchets générés par les produits qu'ils mettent sur le marché.

Pour les accompagner, des éco-organismes ont été agréés par l'Etat, dont Citeo et Adelphe. Conformément à leur cahier des charges, ces éco-organismes doivent contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens, à savoir notamment le taux de recyclage de 65% des déchets en 2030.

Pour y parvenir, ils mènent des actions avec l'ensemble des acteurs de la Filière REP et leurs principales ambitions sont :

- Réduire les quantités de déchets d'emballages ménagers,
- Développer les solutions de réemploi des emballages sur l'ensemble du territoire, y compris le développement d'un réseau d'infrastructures de réemploi,
- **Accompagner l'amélioration des performances de collecte et de tri des emballages des emballages ménagers et papiers graphiques,**
- Organiser la reprise et le recyclage des déchets d'emballages ménagers, notamment pour les plastiques du flux développement.

C'est dans ce cadre que l'éco-organisme CITEO lance un appel à projet intitulé « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique ».

Par un accompagnement financier, il vient soutenir les collectivités sur 4 leviers différents :

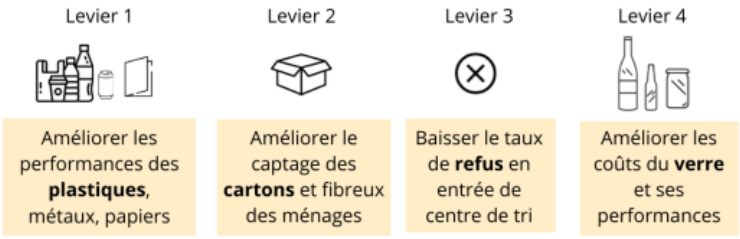

Aussi, au regard des performances de recyclage de la collectivité - plus de 40 % des emballages collectés en 2023 ont été mis en refus pour erreur de tri - il paraît pertinent de

répondre à cet appel à projet en actionnant le levier 3 « Baisser le taux de refus en entrée de centre de tri ».

Et pour compléter, il paraît intéressant d'utiliser un outil d'intelligence artificielle derrière les bennes à ordures ménagères.

De manière schématique le projet proposé serait le suivant :

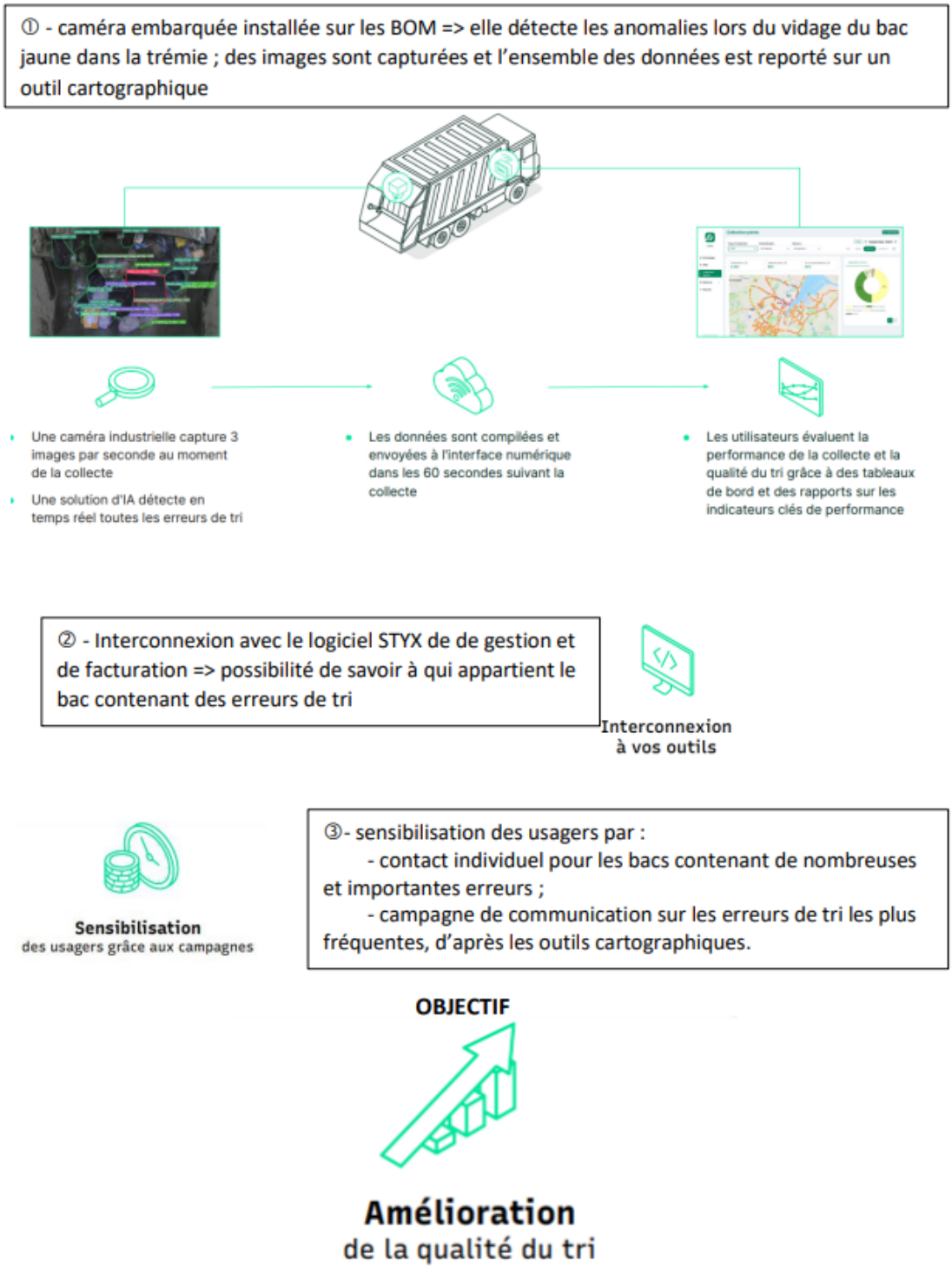

Pour se donner les moyens de réaliser ce projet, la collectivité souhaite solliciter CITEO pour un accompagnement financier selon le budget et le plan de financement ci-dessous :

OBJET	DESCRIPTION	MONTANT HT
Communication	Campagnes de communication sur 3 items dédiés	5 000,00 €
Equipements - Technologies de suivi de collecte	Équipement de 3 BOM de l'intelligence artificielle	41 949,00 €
Equipements - Autres	Puce RFID pour équiper les bacs non pucés et ainsi permettre la remontée d'information dans le logiciel de gestion et de facturation	9 000,00 €
Equipements - Autres	Abonnement de connexion des systèmes d'intelligence artificielle, de géolocalisation embarquée et de logiciel de gestion des bacs quantité calculée au nombre de mois, et de BOM	4 400,00 €
		60 349,00 €

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Financeurs	Montant HT	Taux
CITEO	42 244,30 €	70,00%
Autofinancement	18 104,70 €	30,00%
Total	**60 349,00 €**	**100,00%**

A noter, le projet et son financement s'entendent sur une durée de 2 ans.

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement » de la CCAM en date du 25 novembre 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres, décide de :

- approuver la demande d'accompagnement déposée auprès de CITEO via l'appel à projet « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique » ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et annexes et toutes pièces complémentaires afférentes à ce dossier ;
- mandater Monsieur le Président à l'effet d'entreprendre toute démarche et à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération ;
- rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau Communautaire en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à Vic en Bigorre, le 27 novembre 2024

Le Secrétaire de séance,

Véronique THIRAULT

Le Président,

Frédéric RÉ